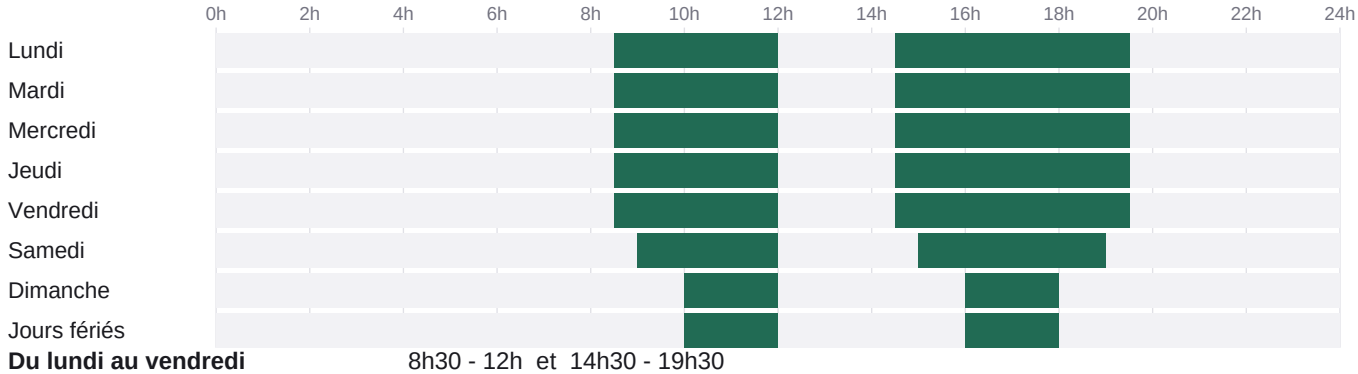
# Horaires des travaux bruyants à Landorthe

31800 · Haute-Garonne (31) · 1 030 habitants

## Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Relations de bon voisinage à Landorthe. À vérifier sur le texte officiel.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au vendredi** | 8h30 - 12h et 14h30 - 19h30 |
| **Samedi** | 9h - 12h et 15h - 19h |
| **Dimanche et jours fériés** | 10h - 12h et 16h - 18h |

**Le texte dit :**

> « Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent êtres effectués que: - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h »

Texte officiel : https://mairie-landorthe.fr/fr/mon-village-ma-communaute/nature-environnement/relations-de-bon-voisinage-a-landorthe.html

## Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Relations de bon voisinage à Landorthe. À vérifier sur le texte officiel.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au samedi** | 7h - 20h |
| **Dimanche et jours fériés** | Interdit toute la journée |

**Le texte dit :**

> « Les engins professionnels bruyants doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours féries, sauf cas d'intervention urgente ou sur dérogation exceptionnelle accordée par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. »

Texte officiel : https://mairie-landorthe.fr/fr/mon-village-ma-communaute/nature-environnement/relations-de-bon-voisinage-a-landorthe.html

**À retenir**

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.